



## 16ème législature

<b>Question N° : 16901</b>	De <b>M. Michel Lauzzana</b> ( Renaissance - Lot-et-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >Financement du programme TED-i	<b>Analyse</b> > Financement du programme TED-i.
Question publiée au JO le : <b>09/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Michel Lauzzana appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le développement et le financement du programme TED-i en faveur des enfants scolarisés ayant une longue maladie. Le ministère de l'éducation nationale a lancé en 2020 le programme TED-i (Travailler ensemble à distance et en interaction). Ce programme permet à un élève empêché par une maladie grave de bénéficier d'un robot de télé-présence, qui matérialise ainsi sa présence dans sa classe d'origine, lui permet de maintenir un lien direct avec ses enseignements, ses professeurs et ses camarades de classe. Aujourd'hui, ce sont plus 4 000 systèmes de télé-présence robotisés qui sont mis à disposition et plus de 1 300 élèves ont bénéficié du programme depuis son lancement en janvier 2021, grâce à un budget de 11,6 millions d'euros sur 4 ans issu du PIA2 (France 2030). Au sein de la loi de finances pour 2024, 1,5 million d'euros supplémentaires ont été alloués à ce programme pour permettre la continuité du dispositif une année scolaire supplémentaire. Le marché en cours avec les entreprises fournisseurs devait initialement s'arrêter à la rentrée prochaine. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en place pour pérenniser ce programme.